

Secrétaire général(e) de la DSDEN de la Somme (académie d'Amiens)

Fonction publique de l'État

Employeur : MENJS

Localisation : 20 Bd Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Nature de l'emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels

Date limite de candidature : 8 avril 2022

Expérience souhaitée

Catégorie A+

Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité du directeur académique, le secrétaire général ou la secrétaire générale contribue à la mise en œuvre dans le département des orientations nationales et académiques. Le secrétaire général ou la secrétaire générale :

- Organise et anime les services dont il supervise les différentes opérations de gestion relevant de l'échelon départemental.
- Encadre les personnels administratifs, techniques et de service
- Organise la communication interne en veillant notamment aux objectifs de modernisation et d'efficacité de l'action administrative
- Est un acteur essentiel du dialogue social au sein des différentes instances départementales (CDEN, CTSD, CAPD, CHSCT) et dans le cadre d'audiences syndicales, de délégations d'écoles, d'EPL, de parents d'élèves, d'élus.

Il ou elle peut être amené(e) à représenter l'IA-DASEN, lorsqu'il est empêché, ou à sa demande, dans des instances et réunions départementales ou académiques ainsi que lors de réunions avec les partenaires de l'éducation nationale dont les services de l'État. Il ou elle entretient de multiples relations avec divers partenaires internes et externes tels que les établissements scolaires, les services déconcentrés de l'État et les collectivités locales.

Dans le cadre du pilotage stratégique, il ou elle participe pleinement au processus de préparation de rentrée pour le 1er degré et les collèges.

Membre de l'équipe de direction de la DSDEN, autour de l'IA-DASEN, composée de l'A-DASEN, de l'IEN-IO, de l'IEN ASH et de l'IEN en charge de l'enseignement préélémentaire, des territoires et de la réussite éducative, le secrétaire général ou la secrétaire générale travaille par ailleurs en étroite collaboration le secrétariat général d'académie dans les domaines des ressources humaines (notamment mise en œuvre de la feuille de route RH de l'académie), de la gestion des moyens et de l'école inclusive.

Enfin, le secrétaire général ou la secrétaire générale pilotera, en lien avec la préfecture, le déménagement de la DSDEN des locaux actuels (rectorat et Canopé) vers la future cité administrative des services de l'État, dans le courant de l'année 2023.

Profil recherché

Ce poste requiert une excellente maîtrise du fonctionnement du système éducatif, de ses évolutions et des différentes réformes mises en œuvre, un sens aigu du service public et une grande disponibilité. Des compétences approfondies en matière administrative, juridique et financière sont attendues ainsi que des compétences relatives au travail en équipe, au management et une expertise en gestion des ressources humaines.

Rigueur, loyauté et confidentialité sont exigées.

Qui sommes-nous ?

Comptant 570 559 habitants en 2019, la Somme est l'un des trois départements de l'académie d'Amiens, le 4^{ème} département de la région des hauts de France en nombre d'habitants. Il s'articule autour d'une préfecture, Amiens (134 706 habitants en 2019), et de son agglomération (environ 165 000 habitants) ainsi que de trois sous-préfectures : Abbeville, Montdidier et Péronne. Il se caractérise par un contexte rural marqué par un taux de chômage élevé, un faible niveau de qualification de la population, une baisse régulière de la démographie scolaire et un poids important de la ville préfecture sur les bassins de vie et d'emploi (presque 30% de la population totale du département se situe sur l'agglomération amiénoise, deuxième plus grande ville de la région des Hauts-de-France, avec une place importante de l'université). Ainsi le tissu rural est-il très développé au-delà de 30 km autour d'Amiens, avec des zones très isolées, pouvant relever parfois de l'éducation prioritaire (28% des 50 collèges publics sont en éducation prioritaire) et avec un fort ancrage des habitants dans leur terroir, peu mobiles ou ambitieux pour leurs enfants.

Dans le premier degré, à la rentrée 2021, 44 181 élèves sont scolarisés dans 486 écoles publiques regroupées sur 11 circonscriptions du premier degré et une circonscription ASH. Le second degré se compose de 70 établissements publics (50 collèges, 20 lycées) pour 38 472 élèves. Le département compte 4 collèges REP+ et 10 collèges REP.

La DSDEN comptabilise 75 agents dans trois divisions (DOS, DPE et DESCO), trois services (SEI, SDJES et SMS-CTD) et un cabinet, répartis sur deux sites (rectorat et Canopé). Elle abrite également cinq des onze circonscriptions sur le site du rectorat ainsi que des chargés de mission et conseillers pédagogiques départementaux (40 agents).

Informations complémentaires

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, d'une copie du dernier arrêté de promotion, d'une copie de l'arrêté de nomination en qualité de fonctionnaire de catégorie A, d'une copie des deux derniers entretiens professionnels doivent être transmis dans un délai de 3 semaines à compter de la date de publication du présent avis sur la PEP par la voie hiérarchique et exclusivement par mail à :

- Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens : ce.sg@ac-amiens.fr,
- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Somme : ce.cab80@ac-amiens.fr,

et en copie à :

- mpes.mobilite@education.gouv.fr,
- de1-2candidature@education.gouv.fr,

L'objet du message portera la mention de l'emploi concerné.

Pour les agents relevant du secteur privé, les candidatures sont accompagnées de documents attestant de l'occupation effective des emplois mentionnés dans le curriculum vitae.

Candidatures uniquement via la procédure décrite ci-dessus.

Conditions particulières d'exercice

L'emploi en question relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale. Les candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n°2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 41 781 € et 60 000€ et une part variable brute, dépendante des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 18 000 et 44 370 €.

A l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir. A cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Celui-ci ne peut règlementairement excéder 7830 euros. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat susmentionné ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Concernant l'emploi de secrétaire général de DSDEN :

- l'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère ;
- l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le recteur de l'académie d'Amiens.

Statut du poste : vacant

Métier référence : cadre dirigeant d'un service territorial